

CONDITIONS D'UTILISATION LORS DES PERMANENCES



[Atelier d'accompagnement à l'auto-construction]

Avant de commencer à travailler dans l'atelier lors des permanences, il vous sera demandé d'adhérer au Règlement d'Ordre Intérieur en le signant, ainsi qu'une décharge de responsabilités.

En venant travailler dans l'atelier, nous vous demanderons une participation aux frais de

Minimum 2€ par heure et par personne

Sauf pour le parent qui accompagne son enfant. Il vous sera demandé de payer la somme (selon la durée d'utilisation) à votre départ.

Ce prix de base de 2€ comprend : les charges de l'atelier (électricité et gaz), les assurances ainsi que l'entretien des outils.

En venant travailler dans l'atelier, vous avez accès à: un espace de travail, les outils mis à disposition, nos conseils et coups de main si besoin (de manière bénévole).

Ne sont pas compris dans le PAF : les consommables (quincaillerie, lames, ...) et les matériaux pour construire. Vous devez donc apporter vos propres matériaux pour construire. Certains consommables sont disponibles à l'achat sur place, si non, c'est à vous de vous les procurer.



Collectif Baya, asbl
Rue Kerckx, 67 - 1050 Ixelles
BE0628.899.795
contact@collectifbaya.com
www.collectifbaya.com